

Lettre aux proches et résidents  
du Home « Les Charmettes »

Neuchâtel, 25 octobre 2021 CAR/rm

## Mesures COVID-19

Madame, Monsieur,

Comme annoncé dans notre courrier du 5 octobre 2021, le Conseil d'Etat a pris des nouvelles dispositions dans un arrêté concernant les mesures de lutte contre l'épidémie de COVID-19. Elles prévoient que l'accès à l'institution n'est possible que sur présentation d'un certificat COVID et d'une pièce d'identité pour toutes les personnes de 16 ans et plus.

Cette mesure concerne aussi bien les proches, familles que tout autre prestataire externe (intervenants, fournisseurs, représentants, etc.) à l'institution.

L'accès au home médicalisé Les Charmettes pour les proches, familles se fait dorénavant exclusivement par le porte d'entrée principale dès le **1<sup>er</sup> novembre 2021**.

L'entrée est composée d'un sas. A cet endroit, un lecteur QR code identifie de manière simple pour les visiteurs l'authenticité des documents demandés. Il faut également remplir le registre des visiteurs déposé à cet endroit, se désinfecter les mains et porter un masque à l'intérieur de l'institution. La porte d'entrée automatique est asservie au lecteur QR code. Ainsi, les visiteurs autorisés peuvent accéder à l'institution sans contrainte d'horaire, de durée ou de lieu de la visite.

Malgré le certificat COVID, les gestes barrière restent inchangés. Toute personne présentant un ou des symptômes est priée de reporter sa visite.

Les exceptions compte tenu de situations particulières (fin de vie, urgence, ...) restent possibles sur décision de l'institution.

Fort heureusement, les visites ou les sorties des résidents avec leurs proches, familles restent possibles comme jusqu'ici. Pensez toutefois à demander et vous munir du certificat COVID du résident hébergé - s'il en dispose - au cas où vous souhaitez vous rendre dans un lieu qui le demande.

En parallèle de ces nouvelles mesures, seul le personnel avec un certificat COVID ou un test négatif peut exercer son activité professionnelle. Ainsi, le personnel des Charmettes qui ne dispose pas d'un certificat COVID (20% du personnel à ce jour) doit se soumettre à une obligation hebdomadaire de dépistage organisé au sein de l'institution.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition et vous remercions de transmettre ces informations aux personnes de votre entourage susceptibles de venir faire une visite aux Charmettes.

Nous regrettons comme vous ce retour à des mesures plus contraignantes et vous remercions d'ores et déjà de votre compréhension et du respect de ces dispositions.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le directeur

Claude-Alain Roy

